



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 29 juin 2021

Préavis N° 16/2021 concernant une demande d'un crédit de construction pour la deuxième étape du projet réaménagement de la traversée du village et de ses abords.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 28 juin 2021 présidée par Monsieur Jean-Luc Bürgy, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 16/2021,

où le rapport des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à 17 voix contre 2 et 21 abstentions, l'amendement proposé par la COFIN, à savoir de supprimer :

- Autoriser la municipalité à classer l'interpellation déposée le 12 mai 2015 et intitulée « *Cycliste, une place légitime sur la route !* » ;

a accepté à 34 voix contre 5 et 1 abstention, les conclusions amendées du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux pour un montant total de CHF 2'625'000.- ;
- Autoriser la municipalité à encaisser les différentes subventions ;
- Financer la dépense par l'emprunt si nécessaire ;
- Amortissements, selon point 8 du préavis

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 28 juin 2021.

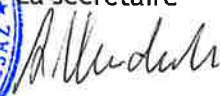
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Jean-Luc Bürgy



La secrétaire


Ariane Wunderli